CONDITIONS.

Dix piastres par an — [illegible] d'avance.

Aucun abonnement [illegible] à moins que les arrérages ne soient payés, et [illegible] que celui qui voudra s'abonder sous abonnement [illegible] connaître son intention par écrit au [illegible] L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de [illegible].

Les avis se publieront [illegible] et en français, à raison d'une piastre [illegible] de chaque langue pour la première insertion [illegible] pour les insertions subséquentes. Le [illegible] pour chaque ligne, [illegible].

Les avis [illegible] le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront [illegible] jusqu'à ce qu'on les arrête, aux [illegible] de ceux [illegible] envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bateau ayant été affecté exprès pour faire ces voyages du lac, continuera à l'avenir à faire un trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—3m WM. BAGLEY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre,

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire de premier ordre **HENRY LEE**, capitaine Prince, peut prendre du fret 150 balles de coton, s'adresser à

15 nov T. NICOLET & Co.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot **OHIO**, capit. Garven, est prêt à charger. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

SAM. P. MORGAN & CO.

En débarquement et à vendre par les mêmes, 22,500 briques allemandes. 13 nov.

POUR BALTIMORE.

Le brick paquebot de première classe, doublé et chevillé en cuivre, **BOURNE**, capitaine R. Benthall, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au dessous du rail road ou à

13 nov HARRISON, BROWN & CO.

A FRETER OU A LOUER.

Le magnifique brick **CANADA**, construit à Baltimore, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capt. Knight, construit depuis 9 mois, de port de 277 tonneaux, en tout prêt à mettre à la voile, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous du Rail-road ou à

HARRISON, BROWN & CO.

19 nov rue Royale, No. 117.

A FRETER, *pour un des ports des États-Unis.*

Le beau brick **ORLEANS**, A. 1. d'environ 300 tonneaux, Cap. J. Chase, sera prêt d'ici à peu de jours pour recevoir un chargement, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Dumaine ou à (8 nov) V. ROUMAGE.

A VENDRE.

La jolie goëlette **ELIZA-THOMAS**, avantageusement connue et pouvant prendre la mer. S'adresser à bord au capitaine Delaroue, ou à

20 oct TUYES & Co, rue Royale, No. 104.

A LOUER.

Un magasin avec appartement et cuisine, sur le derrière, situé face au bassin Carondelet, dans l'îlet bornée par les rues Toulouse et St. Pierre, occupé maintenant par M. James Williamson qui y tient un assortiment d'habilleméns et de chapeaux. On pourra entrer en possession le 15 courant. Pour les conditions, s'adresser à P. E. & O. SORBE,

15 nov rue Royale, No. 118.

20,000 BRIQUES de Baltimore, et 20 boucaults charbon, de première qualité, en débarquement du brick Bourne, à vendre par HARRISON, BROWN & CO.

13 nov Rue Royale, No. 117.

EN débarquement du brick Njobe, 49 balles cordes 3 points, manufacture de Z. Granier le, vendre par THEOD. NICOLET.

10 nov rue Royale No. 103.

PAPIER A IMPRESSION—50 paquets, récemment reçus, à vendre par

13 nov THAYER, HURD & Co.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—70 pièces toile d'Ecosse, et 10 rouleaux cordes d'emballage, à vendre par

8 nov LINCOLN & GREEN.

MARCHANDISES DU PAYS, 9 balles de coutil du pays, et toile-à-voile de coton en débarquement, et à vendre par

13 nov LINCOLN & GREEN.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—100 pièces toile d'emballage du Kentucky, 100 rouleaux de corde, en débarquement du bateau à vapeur St. Martin, à vendre par

FOSTER & HUTTON,

1 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

TRAITES sur [illegible], à vendre par

29 oct J. MAGER.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mercredi, 5 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu dans la rue de la Concorde entre les rues Carondelet et Delaronde, les effets suivans : une boutique de barbier, ainsi qu'un fonds de cabaret et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Joseph D. Hatfield, décédé. Conditions à la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

23 nov MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 4 décembre prochain, à 11 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Dauphine et St. Philippe, le fonds de cabaret appartenant à la succession de feu Boniface March. Conditions de la vente : Comptant. Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE,

22 nov register des tests.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi, 3 décembre 1832, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente sur les lieux, à l'encoignure des rues Bourbon et d'Orléans, pour compte de la succession de feue Jeanne Berdoulet, décédée, épouse de Martin Paradal, l'établissement connu sous le nom de "Café de la Planèse," ainsi qu'une quantité de meubles meublants et autres effets mobiliers dépendants du dit café.

L'inventaire en sera produit le jour de la vente.

Condition : l'établissement payable à 6 et 12 mois, de crédit, en billets endossés à satisfaction, et les autres effets mobiliers payables comptant.

Par ordre de la cour.

22 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Samedi, 24 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Girod et du Commerce, faubourg Ste. Marie, pour le compte de la succession de John Roach, décédé, le contenu d'un café, consistant en meubles, liqueurs, billards, &c. Plus : un cheval appartenant à la dite succession. Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

21 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 27 du courant, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu B. Macarty. Conditions, comptant.

Par ordre de la Cour.

17 nov MARTIN BLACHE, register

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi 20 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente pour compte de la succession de feu Ramon Mon, les marchandises composant le fond d'un cabaret situé rue de la Levée, vis-à-vis le marché aux légumes.

Et le mercredi 28 du courant, à 10 heures du matin, celles composant le fond d'un autre cabaret situé au coin des rues Bienville et de la Levée, dans les magasins bleus. Conditions, comptant.

Par ordre de la cour,

17 nov MARTIN BLACHE, register

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 27 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Jacques Hubert Boisgervais, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, ayant 300 pieds de face à la rue Montégut et une profondeur de 130 pieds environ, faisant face d'un côté à la rue Casacalvo, et de l'autre côté à la rue des Grands Hommes ; ensemble les édifices qui s'y trouvent. Conditions : un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire. 26 oct.

A LOUER.

UNE bonne et fidèle domestique créole, s'adresser rue St. Louis No. 23. 20 nov.

AVANCES offertes aux Planteurs qui désirent expédier leurs sucres au nord, s'adresser à

20 nov J. MAGER.

A vendre par les Soussignés.

SACS—VIN de Madère de Ceste et Rum de la Jamaïque, ayant droit au drawback ; indigo flottant garancé, papier de paille, cire blanche, corde, d'emballage, toile à voile en coton de Crook, vin de Madère, London particular E. J. Cigarres à élés.

20 nov HARRISON, BROWN & CO.

SANGSUES A 25 CTS. LA PIECE.

2000 Sangsues du Portugal, reçues récemment et à vendre à 25 cts. la pièce à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD,

15 nov No. 89, rue Chartres.

CIGARRES DE LA HAVANE.—Le soussigné offre à vendre un parti de *CIGARRES* de la Havane, de première qualité, en cases, demi-cases et quarts de cases.

13 nov B. Z. CANONGE, rue St. Louis.

CIGARRES.—Cent milliers Cigarres de Campêche, reçus par la goëlette Francisca, ayant droit au *drawback*, à vendre par L. MUH,

13 nov rue de Chartres, No. 115

21 BARILS Mélasse, en débarquement en face de la Halle, à vendre par

13 nov DUCROS & MORPHY.

REMEDE EFFICACE POUR LA VUE.

M. JN. RAPALO, voulant faire connaître au public les différentes nouvelles cures que son remède a opérées, publie les certificats suivants. Les personnes qui pourraient avoir besoin de son remède, pourront le voir chez lui, rue St. Pierre, No. 64, entre Royale et Chartres.

Nlle.-Orléans, 30 *juin* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a traité chez moi une esclave appartenant à M. G. N. Allard, laquelle avait la vue tellement affectée, qu'elle ne pouvait se conduire qu'avec beaucoup de difficulté, et que depuis le traitement est assez bien rétablie pour avoir mis cette esclave en état de reprendre ses journaliers occupations, et de rendre les services que sa cécité lui avait fait cesser.

PAULIN J. FLEITAS.

M. Jn. Rapalo.

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps ; l'œil ; votre ordonnance et vos avis ont très bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans), et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, monsieur, la liberté de faire connaître au public toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, &c.

ALFRED M'CARTY.

Je certifie que M. Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un de mes nègres, âgé de 34 ans, qui en était incommodé depuis plusieurs mois, au point de ne conduire avec peine ; il a été depuis exposé au feu et a différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité. FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri les yeux à un de mes nègres, âgé de 28 ans. Les yeux du dit nègre avaient été dangereusement affectés par suite de la petite vérole. W. W. McDONOGH.

Nous certifions que le sieur Rapalo a guéri les yeux de M. Chaillot, dans l'espace de six jours.

J. BERTEL,
ED. DURGY.

Nlle.-Orléans, 10 *février* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo m'a beaucoup soulagé la vue dans l'espace de 18 jours ; maintenant je me porte assez bien, et je puis travailler.

JS. MOREL.

N. B. Il offre ses remercîmens aux personnes qui l'ont honoré de leur confiance.

Les personnes qui, par faiblesse de la vue, sont obligées de porter des lunettes, pourront, par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes. M. Rapalo peut fournir des preuves à cet égard. 15 sept—3m

BON vin de table, à 4 escalins le gallon—on ne détaille pas moins de 2 gallons.

Café à 1 escalin la livre.

Sucre blanc de la Havane 8 livres à la piastre.

Sucre du pays à	10 livres	à la piastre.
do. do.	12 livres	
do. do.	et 17 livres.	

Véritable remède de le Roy, liqueurs de la Martinique, anti-gingreux, huile de Lin, fusils de chasse français, quinquillerie, vieux vins de caisse, poudre plomb, balles, canons, &c. au magasin de

ANTOINE MICHOUD,

Encoignure des rues de la Levée et des Ursulines. 25 sept—10.

A VENDRE OU A LOUER,

Une jolie maison neuve, située dans la rue Victoire, entre les rues de Port et St. Ferdinand, occupée dans ce moment par madame Jules Le Blanc. S'adresser à

9 oct. THEODORE NICOLET

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS.

Vous monterez à cheval demain, dimanche, 25 novembre, et vous vous assemblerez à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire. Tenue d'hiver.

Par ordre du capitaine.

A. LABOUCHERIE,

20 nov maréchal des logis chef.

LANCIERS D'ORLEANS.

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 25 du courant, à 7½ heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement. Equipement complet, pantalon d'hiver. Par ordre du Lieutenant commandant la compagnie.

X. LECOURT DE BILLOT,

20 nov maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

CONFORMEMENT aux ordres du Brigadier général, le Bataillon prendra les armes dimanche, 25 novembre courant, à 8 heures du matin, équipement complet et uniforme d'hiver. Par ordre

21 nov U. DEREL.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.

ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 25 du courant, à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme, pantalon et veste bleus.

Par ordre du capitaine,

A. LARA,
sergent major.

21 novembre.

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!

REVUE D'OBLIGATION.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 25 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'hiver, avec le schako.

Par ordre du capitaine.

JEAN BOZANT,
sergent-major.

P. S. Les membres de la compagnie qui n'ont point de schako sont invités à venir en chercher chez le capitaine, rue Toulouse entre Royale et Chartres. 20 nov.

GRENADIERS D'ORLEANS.

ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 25 du courant, à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme, pantalon et veste bleus.

Par ordre du Capitaine.

A. D. QUESNON,
20 nov sergent-major.

CHASSEURS D'ORLEANS.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain 25 du courant, pour une revue d'obligation, à 7 heures précises du matin, pantalon bleu, uniforme complet.

Par ordre du capitaine,

V. GOUY,
20 nov SERGENT.

VOLTIGEURS D'ORLEANS.

ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche 25 du courant, à 8 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire. Veste et pantalons bleus et pointe.

Par ordre du capitaine,

A. GRANIER,
22 nov Lieutenant.

SAPEURS PONTONNIERS D'ORLEANS.

ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 25 du courant, et se réunira à 7½ heures du matin, sous la maison des cours, armement complet, veste et pantalon bleus.

Par ordre du capitaine.

HENRY DEPRE,
22 novembre sergent-major.

CAZADORES D'ORLEANS.

La compagnie tournera les armes el domingo proximo, 25 del corriente, a las 6½ de la mañana, con uniforme de ibierno, y morrion con plumero, y se reunira en el parage acostumbrado.

Por orden del capitan,

22 nov RAFAEL PEREZ, sargento 1o.

POELES ET GRILLES A CHARBON.

LE soussigné vient de recevoir par des arrivages récens de New-York et de Philadelphie,

25 grilles en cuivre pour cheminées;
34 poêles à la Franklin;
12 grilles à charbon, forme d'urne;
34 cheminées en tôle, de différentes grandeurs;
30 cuisines de mer, très complètes, et sur les derniers modèles;
200 paires de chenets en cuivre, sur les derniers modèles;
100 paires de pelles et pincettes en cuivre;
50 douzaines de soufflets vernis;
24 garde-feux en cuivre, très beaux, ainsi que plusieurs autres articles pour l'hiver.

VICTOR DAVID.

15 nov Rue de la Levée, No. 38.

LES soussignés ont à vendre, les articles suivants, venus par l'Olympia, savoir :

Fleurs de coquelicot, racine d'athéa, suspensoirs tricotés en soie et coton, pommade de S. Bois, Muriate d'or, salicine, Veilleuse de 1re. qualité, Seringues à injection assorties, En débarquement du navire Créole, le fameux remède anticholérique du Dr. Gérardein, lequel a été regardé au nord comme un spécifique positif. Plus, on trouvera un assortiment de tous les objets concernant la Pharmacie, aux prix les plus modérés possibles.

F. ORIOL & CO,

Encoignure des rues Dumaine et Condé. 10 nov

Magasin de Modes et de Nouveautés.

MME. F. FRYER vient d'arriver de France, par l'Olympia, avec un joli assortiment de MODES telles que chapeaux, pélerines et cannezous en mousseline brodée et en bobinet. Robes, rubans, fleurs, bonnets de parure, et négligés, bas en soie et en fil d'écosse, lingerie, broderie, gaze, voiles, écharpes, écharpes, étoffes de fantaisie, mérinos, challs, cachemires, mouchoirs de batiste, dentelles en tous genres, jarretières et ceintures, bretelles en gomme élastique, cornets brodés, sacs, éventails, brodequins, pantoufles, souliers, souliers d'enfans, boucles de ceintures, boucles d'oreilles, bracelets, épingles, colliers et sautoirs en jais, lorgnettes, &c. &c. 6 nov.

A VENDRE.

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plus de cannes à sucre en très bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec **51 ESCLAVES**, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans ; 26 chevaux, mulets ou bêtes cavalines ; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation ; on le vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, ou bien en ville, à Msars. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

21 j 1—6m C. R. DUFAU.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Mayor, Alderman et habitans de la Nouvelle-Orléans vs. J. Bradley et C. Davis.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, le mardi 4 décembre, à 4 heures, dans le magasin occupé par M. Webber, 2 drays, saisis pour une poursuite de licence.

L. DAUNOY, marshal.

23 nov

Whitemarsh, administrateur de la succession de Jane Sandker, vs. C. H. Throop.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 3 décembre à 4 heures, au bureau du Marshal, rue St. Anne, six bois de lit, un matelas, un miroir, une petite pipe de fers à repasser, une armoire, &c. saisis dans l'affaire ci dessus.

L. DAUNOY, marshal.

21 nov

Spencer vs. S. Bryant.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le 14 décembre, prochain à 4 heures, à la ville de Milneburg, un hangard, une cuve, un pool, saisis dans l'affaire ci dessus.

L. DAUNOY, marshal.

15 nov

Dust. J. McDaniel contre Thos. Donohet.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 24 nov. à 4 heures, sur les lieux, No. 19, rue Gravier, 2 miroirs, 3 petites tables et chaises, saisis dans l'affaire ci dessus.

L. DAUNOY, marshal.

13 nov

P. Martin contre Eng. Norris.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 24 nov. à 4 heures, sur les lieux, rue Gravier, une charrette, saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.

13 nov

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Gallien Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir :

Le lot de terre numéro un, lot vingt huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, lot vingt-deux, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro trois, lot vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, lot vingt huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro cinq, lot vingt huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent vingt pieds à la rue Clio.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second acte de l'acte intitulé : acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, "approuvé le 18 mars 1828." (4 oct) L. DAUNOY, marshal.

$50 DE RECOMPENSE.

S'est absenté du soussigné la grifffonne nommée KITTY, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces ; lors de son départ, il y a huit mois, elle était très maigre ; elle a de grands yeux, et un signe assez marquant à la lèvre inférieure, elle a environ 8 ans ; elle a été vue il y a environ un mois dans le faubourg Marigny.

H. H. ALPUENTE.

18 oct

LES bouchons offrent à vendre la partie ci-suivante reçus par les derniers arrivages de France et du Nord :

Vin blanc de Chaguran, en bouteilles et demi barriques.
Vin blanc de Graves, do. do.
Vin rouge de Mont-rosat.
Vin rouge de Marcillac frais, crus.
Vinaigre blanc du Nord.
160 caisses Sauternes, Nos. 1 et 2.
20 demi-pièces de Beurre de Goslar.
60 caisses Bière de Bilcour.
10 caisses Fromages Ananas.
20 caisses Fromage de Goslar.
84 caisses Pétrolle, garnies 50 paquets, à $1.
5 ballots demi-ch. Jambon de Cincinnati.
6 ballots 10 cs. Cotonnades de la Havane assorties.
Lentilles de Nantes et de l'Ouest.
Saucissons de Lyon.
Raisins en jarres, frais.
Liqueurs assorties. Absinthe, Kirschwaser &c.
12 balles paners à provisions assortis.

CLAPIER & MIOUD,

20 nov En encoignure St. Pierre et de Chartres.

A VENDRE par le soussigné et reçu par divers navires :

Vin rouge, vieux Medoc, en barriques ;
Vin do. do. do. supérieur ;
Vin de Graves rouge, en barriques ;
Vin rouge de Bordeaux, do. ;
Idem do. de Sauter Medoc ;
Vin blanc en bouteilles et demi barriques ;
Vin rouge, en caisses de 12 bouteilles, de Margaux Medoc, vieux ;
Vin vieux, St. Estephen Medoc ; anisette, en pièces.
Liqueur aux larmes du général Fay, en caisses de 12 bouteilles ;
Bouchons fins pour bouteilles, en sacs d'un millier et de 500 ;
Chaudières à sucre assorties, et gueules de fourneaux, un moulin complet pour sucrerie ;
3 caisses de peignes en cornes, bien assorties ;
9 balles brengue française, large et assortie, déposées dans les magasins de la douane.

19 nov J. B. LABATUT.

LA BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE achète des Traites sur le Nord, et des Checks sur New York.

8 nov J. B. PERRAULT, caissier.

A VENDRE.

UN DEMI TERRAIN formant encoignure des rues François et Girod, ayant 30 pieds de face sur la rue des François et 120 de profondeur sur la rue Girod, mesure française, faisant face au Rail-Road.

Si le dit Terrain n'est pas vendu d'ici au 4 décembre, il le sera le dit jour, par Dufillet, à la Bourse Hewlet.

Pour prix et conditions, s'adresser au soussigné au théâtre d'Orléans.

1 nov. J. DAVIS

MAGASIN DE GRAINES DE JARDINAGE.

DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement, et A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage.

NO. 83, RUE DE LA DOUANE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, l'annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir :—

Betteraves, long. et courtes,	Oignons, [illegible] cébilles.
Choux d'York et autres,	Persil, fr[illegible] simple.
Carottes, courtes-hâtives,	Panais, gros et [illegible]
Choux-fleurs, do. do.	Radis, rouges, long et ronds
Céleris, rouges et blancs,	Roquettes et salades,
Chèvrefeuille et cresson,	Scorzonera [illegible]
Chicorée et pourcaux,	Epinards ronds et de [illegible]
Laitues de diverses qualités	Zélande,
Squashes, touffus et longs,	Navets, Haricots rampants

DE PLUS—Un approvisionnement en graines pour oiseaux, telles que chanvre, Colzaris et millets ronds.

S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH,

22 sep—3m Rue Royale, No. 56.

80 PAQUETS papier bleu pour sucre, récemment reçu, à vendre par

13 nov THAYER, HURD & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

CONFORMEMENT à l'ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession d'Alexandre M'Clay, décédé, il sera vendu, samedi, 22 décembre prochain, à midi, à la Bourse,

Les Dons suivans, de prix suivants,

appartenant à la dite succession, savoir :

HUBBARD, âgé de 41 ans, depuis six ans dans le pays, excellent chef, cuisine de manière et calin, ayant travaillé cinq ans en cette quarter. Il est également surveillant forgeron, ayant travaillé quatre ans dans ville et fonderie ; c'est bon ingénieur, sait conduire des machines à vapeur, pendant deux ou trois ans, aux huiles à cuire et dans une presse à coton ; il est intelligent, excellent serviteur, et bon à toute espèce d'ouvrage.

FORTUNE, sa femme, âgée d'environ 25 ans, depuis 6 ans dans le pays, excellente couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne gardeuse, très honnête et très bonne domestique.

EMILE, leur fils, âgé d'environ 3 ans.

GEORGE, âgé d'environ 25 ans, a travaillé 4 ans dans une briqueterie et est très entendu dans cette partie ; a travaillé 2 ans dans un chantier de marine et dans une presse à coton ; excellent sujet sous tous les rapports.

JACOB SIMPSON, bon et beau mulâtre d'environ 20 ans, bon palefrenier, bon cocher, un peu planeur, bon domestique et nègre de champ.

YELLOW CHARLES, très beau mulâtre d'environ 23 ou 24 ans, créole du pays, depuis 12 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon cuisinier, très honnête, parlant bien les deux langues.

GUYON THOMPSON, âgé de 22 ans, très fort pressier à coton, bon draymen, bon palefrenier, bon cocher, bon nègre de champ.

LOUIS, environ 22 ans, excellent briquetier et pressier à coton, bon nègre de champ, très sobre et très sobre.

BLUFART, 21 ans, bon bouvier, bon bouvier, bon briquetier, pressier à coton, draymen, nègre de champ.

JACKSON, beau mulâtre, 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent charpentier, bon généralement à $600 par mois, bon tonnelier, parlant bien les deux langues.

NANCY, sa femme, 21 ans, depuis 1 ou 5 ans en ville, excellente [illegible] domestique de saison, blanchisseuse et repasseuse, bonne bonne et cuisinière, excellente cuisine.

MARY JANE, leur enfant, âgée d'environ 2 ans.

SIMON, 23 à 24 ans, depuis 4 ans en ville, bon deux en lot, bon cocher, [illegible], très fortement constitué.

MERCOUT, 23 ans, [illegible], bon briquetier, *de canne*, bon nègre de champ.

ARTHUR, 20 ans, [illegible], nègre de champ, bon palefrenier et serviteur.

PETER WILLIAMS, 25 ans, [illegible], bon nègre de champ.

CÉS. REYNOLDS, 20 ans, bon [illegible], bon cocher, nègre de champ, bon [illegible].

JAMES SCOTT, 21 ans, bon bouvier, nègre de champ, briquetier, pressier à coton.

HENRY FIELDS, 24 ans, un peu manufacteur de tabac, fondeur en fer, briquetier, bon pressier, dans les presses [illegible] chef d'atelier ; c'est un parfait domestique, robuste et intelligent, d'un excellent caractère, digne de confiance, et qui pourrait servir de [illegible] sur une sucrerie ou une cotonnerie.

HENRY EATON, 22 ans, bon travailleur, robuste, jardinier de son état, cuisinier. Il a quelque temps dans une briqueterie ou une presse à coton.

ROBERT, 24 ans, depuis 8 ans dans la ville, a travaillé dans une boucherie, dans les presses à coton et les moulins à scies, bon pressier et draymen, robuste et actif, parlant français et anglais, bon sujet et excellent domestique sous tous les rapports.

DORSEY, 24 ans, depuis 6 ans dans la ville, bon draymen, travaillant [illegible] presses à coton, bon sujet, sobre et actif, assez bon [illegible] travaillé deux ans chez un forgeron et deux ans chez [illegible].

ALFRED, 24 ans, [illegible] 7 ans dans la ville, a travaillé 5 ans dans [illegible] un an dans une briqueterie, d'un [illegible] presse comme charretier, habitue à tous les travaux d'une habitation, bon bouvier, palefrenier et bon serviteur.

WESTLY BURLEY, 19 ans, excellent [illegible] et travailleur, a travaillé [illegible] bon sujet.

NICOLAS JOHNSON, 21 ans, bon [illegible] draymen, bon travailleur, a travaillé un an [illegible] briqueterie, bon domestique.

YELLOW EDMUND, 24 ans depuis 11 ans dans la ville, bon cocher [illegible], cuisinier et [illegible], bon peintre et [illegible] bon sujet, a [illegible] glaces, il a [illegible] depuis une [illegible] verie.

CLISBY, 22 ans, [illegible] d'une habitation, [illegible] presse et dans une briqueterie, [illegible] presse à coton.

BAZILE, 21 à 22 ans, [illegible] dans le pays, fait aux travaux d'une habitation, travaille dans une presse et une briqueterie, bon draymen.

JOE, 24 ans, bon domestique de maison, cocher, draymen, palefrenier, [illegible] anglais et français, bon sujet sous tous les rapports.

JULES CESAR, 22 ans, bon cuisinier, il a été employé comme [illegible] 2 ans à l'Hôtel du Lac.

SALLY, sa femme, 23 ans, bonne couturière, domestique de maison [illegible] &c.

MARY JANE, leur fille, 2 ans.

Les susdits esclaves ont été achetés dans les cargaisons arrivées ici depuis huit ou dix ans, et afin de n'en avoir que de bons, on n'a rien épargné pour le prix. Chacun qu'on a trouvés indifférents ou manquant d'aptitude ont toujours été revendus aussitôt et remplacés par d'autres nouveaux, de manière que ceux qui restent peuvent être considérés comme les meilleurs domestiques qu'on puisse trouver dans cet état ou dans d'autres. Ils sont tous acc